

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)



## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|                                       |  |                            |  |
|---------------------------------------|--|----------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                           | PTOUCH 2X +6X340GM FLAT BLACK  | <b>Date de Révision:</b>   | 9/11/2018  |
| <b>Product Identifier:</b>            | 253701   | <b>Société/Entreprise:</b> | 8/18/2015  |
| <b>Caractérisation chimique:</b>      | Topcoat/Aerosols   |                            |  |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Canada (ROCA)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Canada (ROCA)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des affaires réglementaires  |                            |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | Hotline de 24 heures: 847-367-7700   |                            |  |

## 2. Identification des dangers

Classement de la  
Préparation

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

40% Du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

### MENTIONS DE DANGER SGH

|  |      |  |
|--|------|--|
| Cancérogénicité, catégorie 1B                      | H350 | Peut provoquer le cancer.  |
| Compressed Gas                                     | H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Irritation oculaire, catégorie 2                   | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                 |
| Aérosol inflammable, catégorie 1                   | H222 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 1B | H340 | Peut induire des anomalies génétiques.                                   |
| STOT, exposition simple, catégorie 3, NE           | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                   |

**SGH étiqueter les conseils de prudence**

|                |  |
|----------------|--|
| P201           | Se procurer les instructions avant utilisation.  |
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
| P211           | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  |
| P251           | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |
| P261           | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  |
| P264           | Se laver les mains soigneusement après manipulation.   |
| P271           | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.   |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313      | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  |
| P312           | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.   |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P405           | Garder sous clef.  |
| P410+P403      | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.   |
| P410+P412      | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.   |
| P501           | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.   |

|  |
|--|
| <b>3. Composition / Information On Ingredients</b> |
|--|

**SUBSTANCES DANGEREUSES**

| <u>Nom chimique</u> | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.%</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u> |
|---------------------|---------------|-------------|--------------------|--------------------|
| Acétone             | 67-64-1       | 34          | GHS02-GHS07        | H225-319-332-336   |

|   |            |     |                   |                          |
|---|------------|-----|-------------------|--------------------------|
| Propane                                 | 74-98-6    | 18  | GHS04             | H280                     |
| Distillat Léger Hydrotraité             | 64742-47-8 | 11  | GHS08             | H304                     |
| N-Butane                                | 106-97-8   | 8.3 | GHS04             | H280                     |
| Talc (silicate de magnésium hydraté)    | 14807-96-6 | 5.2 | Not Available     | Not Available            |
| Distillats, Hydrotreated, Léger         | 64742-49-0 | 3.6 | GHS08             | H304                     |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger        | 64742-95-6 | 2.2 | GHS07-GHS08       | H304-332                 |
| Xylène                                  | 1330-20-7  | 1.5 | GHS02-GHS07       | H226-315-319-332         |
| 1,2,4-Triméthylbenzene                  | 95-63-6    | 1.1 | GHS02-GHS07-GHS08 | H226-304-315-319-332-335 |
| Hydrocarbure Aliphatique                | 64742-89-8 | 0.9 | GHS08             | H304-340-350             |
| Noir de Carbone                         | 1333-86-4  | 0.8 | Not Available     | Not Available            |
| Éthylbenzène                            | 100-41-4   | 0.3 | GHS02-GHS07-GHS08 | H225-304-332-351-373     |
| Acétate de n-Butyle                     | 123-86-4   | 0.3 | GHS02-GHS07       | H226-336                 |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 111-76-2   | 0.1 | GHS07             | H302-312-315-319-332     |

#### 4. Premiers secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Si inhale', faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** POINT D'ECLAIR EST INFÉRIEUR DE -3°C. DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE! L'eau pulvérisée pourrait s'avérer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire éclater le contenant. Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion notés.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Du matériel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait être utilisé. Évacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Aucune information.

#### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Isoler l'endroit dangereux et empêcher le personnel qui n'est pas essentiel ou qui n'est pas protégé d'accéder aux lieux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser uniquement dans un endroit convenablement ventilé. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder les contenants hermétiquement fermés. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer à plus de 49 degrés C (120 degrés F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et protégés en conséquence. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ni entreposer à des températures supérieures à 49 degrés C (120 degrés F). Éviter la chaleur excessive. Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Exposition Controls / Personal Protection

| Nom chimique                            | N° CAS     | % du poids moins que | ACGIH TLV-TWA       | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA          | OSHA PEL-CEILING |
|---|------------|----------------------|---------------------|----------------|-----------------------|------------------|
| Acétone                                 | 67-64-1    | 35.0                 | 250 ppm             | 500 ppm        | 1000 ppm              | N.E.             |
| Propane                                 | 74-98-6    | 20.0                 | N.E.                | N.E.           | 1000 ppm              | N.E.             |
| Distillat Léger Hydrotraité             | 64742-47-8 | 15.0                 | N.E.                | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| N-Butane                                | 106-97-8   | 10.0                 | N.E.                | 1000 ppm       | N.E.                  | N.E.             |
| Talc (silicate de magnésium hydraté)    | 14807-96-6 | 10.0                 | 2 mg/m <sup>3</sup> | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| Distillats, Hydrotreated, Léger         | 64742-49-0 | 5.0                  | N.E.                | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| Solvant Naphta, Aromatique Léger        | 64742-95-6 | 5.0                  | N.E.                | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| Xylène                                  | 1330-20-7  | 5.0                  | 100 ppm             | 150 ppm        | 100 ppm               | N.E.             |
| 1,2,4-Triméthylbenzene                  | 95-63-6    | 5.0                  | N.E.                | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| Hydrocarbure Aliphatique                | 64742-89-8 | 1.0                  | N.E.                | N.E.           | N.E.                  | N.E.             |
| Noir de Carbone                         | 1333-86-4  | 1.0                  | 3 mg/m <sup>3</sup> | N.E.           | 3.5 mg/m <sup>3</sup> | N.E.             |
| Éthylbenzène                            | 100-41-4   | 1.0                  | 20 ppm              | N.E.           | 100 ppm               | N.E.             |
| Acétate de n-Butyle                     | 123-86-4   | 1.0                  | 50 ppm              | 150 ppm        | 150 ppm               | N.E.             |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 111-76-2   | 1.0                  | 20 ppm              | N.E.           | 50 ppm                | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Maintenez la dilution générale de la ventilation locale d'échappement en volume et distribution pour garder le TLV des ingrédients dangereux au-dessous des limites acceptables. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**Équipement de protection respiratoire:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéropartées dépassent des limites d'exposition.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                             |   |               |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>            | Jet en brume                | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur :</b>                      | Comme un solvant            | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Relative Density:</b>            | 0.762                       | <b>pH:</b>                                  | N.A           |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>   | Non déterminé               | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Pue                         | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Decomposition Temp., °C:</b>     | Non déterminé               | <b>Explosive Limits, vol%:</b>              | 0.9 - 13.0    |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | -37 - 537                   | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | -96           |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion      | <b>Auto-ignition Temp., °C:</b>             | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus rapidement que l'Éther | <b>Pression de vapeur, mmHg:</b>            | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air        |   |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Eviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une irritation cutanée. Il pourrait se produire des réactions allergiques. Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Nocif si ingère. Risque d'aspiration si ingère; peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** Peut causer des troubles du système nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillée) et/ou des lésions. Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. Contient du noir de carbone. On a observé une inflammation chronique, une fibrose pulmonaire et des tumeurs aux poumons chez certains rats ayant été exposés pendant de longues périodes à des concentrations excessives de noir de carbone et à plusieurs particules de poussière fines insolubles. On n'a pas observé de tumeur chez d'autres espèces animales (souris et hamster) dans des circonstances et des conditions d'étude similaires. Des études épidémiologiques portant sur des travailleurs Nord-Américains n'ont indiqué aucun effet néfaste sur la santé cliniquement significatif découlant de l'exposition professionnelle au noir de carbone. Le noir de carbone figure sur la liste du CIRC dans la classe 2B - <Possiblement cancérogène pour les humains> et l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) a proposé de le mettre dans la classe A4 - <Non classé en tant que cancérogène pour les humains>. Une exposition importante n'est pas prévue lors de l'application au pinceau ou lors du séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière provenant du sablage répété de surfaces ou au brouillard de pulvérisation et de la concentration actuelle de noir de carbone dans la formule. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B).

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

**Valeurs de toxicité aiguë**

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <b>N° CAS</b> | <b>Nom chimique</b>                     | <b>LD50 par voie orale</b> | <b>LD50 par voie cutanée</b> | <b>Vapeur CL50</b> |
|---------------|---|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 67-64-1       | Acétone                                 | 5800 mg/kg Rat             | >15700 mg/kg Rabbit          | 50.1 mg/L Rat      |
| 64742-47-8    | Distillat Léger Hydrotraité             | >5000 mg/kg Rat            | >2000 mg/kg Rabbit           | >5000 mg/L Rat     |
| 106-97-8      | N-Butane                                | N.E.                       | N.E.                         | 658 mg/L Rat       |
| 14807-96-6    | Talc (silicate de magnésium hydraté)    | 6000                       | N.E.                         | 30                 |
| 64742-49-0    | Distillats, Hydrotreated, Léger         | >5000 mg/kg Rat            | >3160 mg/kg Rabbit           | >4951 mg/L Rat     |
| 64742-95-6    | Solvant Naphta, Aromatique Léger        | 8400 mg/kg Rat             | >2000 mg/kg Rabbit           | N.E.               |
| 1330-20-7     | Xylène                                  | 3500 mg/kg Rat             | >4350 mg/kg Rabbit           | 29.08 mg/L Rat     |
| 95-63-6       | 1,2,4-Triméthylbenzene                  | 3280 mg/kg Rat             | >3160 mg/kg Rabbit           | 18 mg/L Rat        |
| 64742-89-8    | Hydrocarbure Aliphatique                | N.E.                       | 3000 mg/kg Rabbit            | N.E.               |
| 1333-86-4     | Noir de Carbone                         | >15400 mg/kg Rat           | N.E.                         | N.E.               |
| 100-41-4      | Éthylbenzène                            | 3500 mg/kg Rat             | 15400 mg/kg Rabbit           | 17.4 mg/L Rat      |
| 123-86-4      | Acétate de n-Butyle                     | 10768 mg/kg Rat            | >17600 mg/kg Rabbit          | > 21 mg/L Rat      |
| 111-76-2      | Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 470 mg/kg Rat              | 1,060 mg/kg Rabbit           | 11 mg/L            |

N.E. - Not Established

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**Informations sur l'évacuation:** N'incinerez pas les récipients fermés. Eliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts. Ce produit comme fourni est défini par USEPA comme déchet dangereux inflammable. Débarassez-vous de la portion non utilisée du produit comme déchet dangereux (D001) selon le règlement fédéral, local, et de l'état.

## 14. Informations relatives au transport

|                            | <b>National (USDOT)</b> | <b>International (IMDG)</b> | <b>Aérien (IATA)</b> | <b>TDG (Canada) -<br/>FRENCH</b> |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------------|
| <b>UN Number:</b>          | N.A                     | 1950                        | 1950                 | N.A                              |
| <b>Nom UN::</b>            | Aérosol, inflammable    | Aérosol, inflammable        | Aerosols, flammable  | Aérosol, inflammable             |
| <b>Classe de danger :</b>  | N.A                     | 2                           | 2.1                  | N.A                              |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N.A                     | N.A                         | N.A                  | N.A                              |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Oui                     | Oui                         | Oui                  | Oui                              |

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Gas under pressure, Cancérogénicité, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure), Germ cell mutagenicity

**SARA SECTION 313:**

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

| <u>Nom chimique</u>                     | <u>N° CAS</u> |
|---|---------------|
| Xylène                                  | 1330-20-7     |
| 1,2,4-Triméthylbenzene                  | 95-63-6       |
| Éthylbenzène                            | 100-41-4      |
| Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle | 111-76-2      |

**LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Néant

**Réglementations des états américains : comme suit:****DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:**

**WARNING:** Cancer and Reproductive Harm - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**16. Autres informations****Evaluations HMIS**

Santé: 2\*    Inflammabilité: 4    Risque physique: 0    Protection individuelle: X

**Classements NFPA**

Santé: 2    Inflammabilité: 4    Instabilité: 0

**Volatile Organic Compounds**    536 g/L

**CE DATE DE RÉVISION:**    9/11/2018

**MOTIF DE LA RÉVISION:**    Revision Description Changed  
 Product Composition Changed  
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
 02 - Hazard Identification  
 14 - Transport Information  
 15 - Regulatory Information  
 16 - Other Information  
 Revision Statement(s) Changed

Légende: N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Rust-Oleum Canada estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Canada ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.